

PRIX DE L'ABONNEMENT  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHON  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.  
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 septembre 1843.

Nous sommes las de la politique terre-à-terre des coteries ; nous voulons nous mettre au-dessus des petits calculs et de toutes ces petites ambitions. Pour nous, la mission de la presse est de faire savoir la vérité sur les choses comme sur les hommes, et nous n'avons pas pour habitude de nous départir de cette ligne de conduite pour quelque motif que ce soit.

Nous avons assisté à l'arrivée de M. le duc de Nemours et à quelques unes de ses excursions ; nous avons dit les choses telles que nous les avons vues. Si nous avions entendu autour de nous de bruyantes acclamations, nous les aurions constatées ; si on nous avait signalé des démonstrations spéciales de la population dans tel ou tel quartier, dans tel ou tel lieu, nous les aurions mentionnées. Pourquoi d'ailleurs ne l'aurions-nous pas fait ? Ne sait-on pas qu'en France les variations d'opinions sont prompts et rapides, et que si la colère nous prend vite, on peut vite aussi la désarmer ?

Après la mort de Louis XVIII, Charles X fut accueilli par des préventions : on connaissait ses anciennes liaisons ; on savait qu'il avait contrarié plus d'une fois la politique cauteleuse et quasi-libérale de Louis XVIII, et qu'il tenait toujours le parti vendéen en haleine ; on s'inquiétait d'autant plus de l'avenir que le présent était fort lourd. Charles X, en succédant à son frère, dit quelques mots heureux, abolit la censure, alla à Reims jurer fidélité aux institutions du royaume, et les préventions se dissipèrent ; à son retour dans la capitale, il fut reçu avec acclamations. Ainsi s'étaient bien vite effacées des préventions cependant très-fondées. Evidemment, s'il eût voulu gouverner dans la légalité et consentir aux améliorations demandées par l'opinion, les acclamations ne se seraient pas changées quelques années après en cris d'indignation et de fureur.

M. le duc de Nemours, jusqu'à présent, n'a pas été mêlé aux actes politiques du gouvernement de son père. On ne sait que par ouï-dire quelles peuvent être ses opinions, mais elles ne sont pas engagées. On ne peut donc que se livrer à des conjectures, et conséquemment on ne peut avoir pour lui ni haine ni ressentiment. Il faut attendre ses œuvres. Si on l'avait reçu avec enthousiasme, nous en aurions été étonnés, mais nous n'aurions pas allégué le contraire.

Notre opinion sur l'état actuel des choses est connue. Nous croyons que l'on accumule chaque jour de nouveaux embarras pour l'avenir ; que nos concessions exagérées ne nous ont pas concilié les cours étrangères, qui sont vis-à-vis de nous pleines de défiance ; qu'on n'a pas fait reposer l'ordre à l'intérieur sur ses véritables bases et qu'il manque de solidité ; que les ressorts du pouvoir sont enfin tellement tendus qu'ils peuvent finir par se briser ; mais nous faisons peser sur qui de droit la responsabilité de cette situation anormale.

Nous ne savons pas comment nous rentrerons dans des conditions rassurantes pour le pays, pour l'Europe même ; tout ce que nous savons, c'est qu'on ne fait rien pour cela ; tout ce que nous avons, c'est que le ministère actuel peut tout compromettre.

A la mort du roi, que fera-t-on ? Nous l'ignorons. Le duc de Nemours, dans son voyage à travers nos départements, a été d'une réserve extrême ; il n'a abordé la politique ni de près ni de loin, et il

n'a pas même voulu, en répondant au discours de M. Terme, s'expliquer sur le fait de la liberté commerciale. Nous n'avons rien ouï dire qui puisse faire supposer qu'il approuve ou désapprouve la conduite de nos affaires politiques ou commerciales. Le ministère sera enchanté de tant de réserve ; quant à nous, nous la croyons poussée à un point excessif. Le duc de Nemours pourrait ainsi faire croire qu'il est en communauté de vues avec des hommes impopulaires s'il en fut ; il pourrait d'autant mieux le faire croire, qu'au Mans il s'est singulièrement exagéré le radicalisme du discours de M. Trouvé-Chauvel. C'est probablement par cette raison qu'il l'a mal apprécié que la destitution de cet honorable magistrat a suivi de si près son départ de cette ville. Jusqu'à présent ce fait seul a donc fait saillie dans les voyages de M. le duc de Nemours, et il a dû refroidir bien des cœurs.

Nous l'avons dit et nous le répétons encore, l'effet de la présence du prince a été à peu près nul sur nos populations, dont le silence constant est assez significatif pour qu'on le considère comme une preuve de son mécontentement ; il ne pouvait pas se traduire autrement vis-à-vis de M. le duc de Nemours, qui jusqu'à présent n'a pris aucune part à la politique du gouvernement. Aujourd'hui sa position est totalement changée ; quoi qu'il fasse, il ne pourra pas s'effacer à ce point qu'on ne sache ses actes et bientôt ses intentions. Nous n'avons pas de conseils à donner, mais nous devons mentionner les leçons qui ressortent, selon nous, de l'attitude des populations, prouver que le gouvernement les a froissées et que l'impopularité de M. Guizot porte ses fruits, démontrer qu'on est peu satisfait du présent et qu'on ne voit pas l'avenir sans appréhensions. On se demande où nous allons, et s'il est possible de maintenir long-temps encore en France un système d'immobilisme qui a fatigué les plus zélés partisans de la dynastie ; en voyant les forts détachés s'élever autour de Paris, en apprenant qu'on veut sans motif les armer de canons à la Paixhans, on se demande aussi à quelles extrémités on veut se porter. Qu'on s'étonne ensuite du silence du peuple ! Mais, lorsqu'il est aussi positif qu'à Lyon et aussi continu, on doit comprendre qu'il est bien urgent de le faire cesser en prenant des mesures politiques qui ramènent dans le pays le calme et la confiance.

Nous avons entendu des notabilités du juste-milieu dire que depuis 1830 les progrès incessants dans toutes choses avaient amené la suppression des acclamations et des vivats. Soit ; mais alors pourquoi le Rhône et le Courrier persistent-ils à terminer leurs récits par la formule consacrée : LL. AA. RR. ont reçu sur leur passage les expressions les moins équivoques de la satisfaction publiques ; l'air retentissait de cris de joie poussés par une foule émerveillée, etc., etc. ? Nous savons que ces exagérations sont écrites, non pour la localité, mais pour les départements étrangers. Dans ce cas, nous conseillons à ces journaux de faire deux éditions, et de n'insérer les mesonges officiels que dans celle destinée au dehors.

(Réparateur.)

C'est toujours chez MM. Grand frères, fabricants d'étoffes brochées, que les rois et les princes sont conduits ; et l'autorité en a agi ainsi, à Lyon, depuis le premier consul jusqu'au duc de Nemours. Les ouvriers de cette vaste fabrique ont ainsi vu défiler toutes les puissances du jour, à partir de l'an de grâce 1800.

(Idem.)

L'idée de mettre en cause les propriétaires d'un journal a semblé heureuse aux hommes de réaction que le ministère a voulu imposer à la ville d'Angers, et comme il n'y a toujours que le premier pas qui coûte, ils vont s'élançant hardiment dans cette voie.

Le projet de M. Vinay était déjà bien audacieux ; mais l'intelligence fougueuse de M. Augustin Giraud devait féconder et développer la tentative de son adjoint. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le Précurseur de l'Ouest :

« Nous avons reçu aujourd'hui une nouvelle assignation de la part de M. Giraud.

» M. Giraud, qui n'avait d'abord fait assigner qu'un gérant, celui qui signait au moment où la détermination de poursuivre lui est venue, s'est ravisé aujourd'hui, et, non content d'un procès contre M. Ed. Adam, l'ingénieuse idée lui est poussée de mettre en cause M. Peauger, gérant antérieur : de manière à embrasser dans sa procédure les publications du Précurseur depuis trois mois, juillet, août et septembre.

» Voilà, n'est-ce pas, un champ où M. Giraud pourra se mettre fort à l'aise ! Les procès de tendance de la Restauration ne reposaient pas sur une combinaison différente : faire pendre un homme en échafaudant de mille riens une accusation formidable ; tuer un journal en cousant par l'interprétation un mot insignifiant à cent mots insignifiants et en faisant du tout sortir un délit gros comme une montagne. Le système est identiquement le même.

» Dans cette nouvelle assignation de M. Giraud, il y a réserve de poursuivre, en outre des deux gérants, les propriétaires du journal, ainsi que M. Vinay a annoncé devoir le faire en ce qui le concerne. Entre le maire et l'adjoint la partie est liée ; il y a émulation.

Ainsi voilà encore un progrès à enregistrer. On avait dit : Des procès à la presse, il n'y en aura plus ; une révolution s'était faite au nom de la presse et pour la liberté de la presse. Nous avons marché depuis treize ans.

Des procès inouïs ont été intentés d'abord devant le jury, puis devant la chambre des députés, devant la chambre des pairs, devant des jurés triés, devant des juges correctionnels et civils, et les amendes ainsi que les années de prison infligées aux journaux indépendants sont incalculables. La loi relative aux annonces judiciaires, la complicité morale, la complicité des imprimeurs, tous ces embarras, toutes ces embûches semées sous les pas des organes de l'opinion publique, ne suffisaient pas : voici venir les procès aux actionnaires ; et ce n'est pas encore assez, on va poursuivre plusieurs gérants à la fois et, en englobant dans une même affaire des numéros de plusieurs époques, ressusciter les procès de tendance. A la bonne heure !

Certes, nous ressentons vivement et profondément les coups que l'on peut porter à la liberté dans la personne de nos confrères ; mais, quand nous voyons nos adversaires, emportés par leur haine frénétique, se précipiter avec tant d'aveuglement dans cette voie de réaction, nous sommes tentés de nous réjouir. Il n'est pas possible, en effet, que le pays accueille avec indifférence de tels attentats, et il ne saurait manquer à ses antécédents, à ses devoirs, à sa mission, au point de les tolérer long-temps. Quos vult perdere Deus dementat. Que la faction doctrinaire persévère dans ses folies ; plus elle osera, plus elle avancera vers le terme de sa carrière, plus elle provoquera contre ses œuvres l'hostilité de tous les bons citoyens et de tous les honnêtes gens, plus elle rapprochera l'heure de sa chute. A ce point de vue, nous considérons M. Guizot et ses séides les plus fanatiques comme les auxiliaires les plus utiles de la cause que nous défendons ; parfois même nous serions tentés de leur reprocher d'aller trop vite.

La municipalité de Béziers est complètement désorganisée. On sait l'ordonnance royale qui a institué une mairie définitive par le télégraphe ; on sait la soustraction du sceau par les ordres du sous-préfet. Le procès-verbal de la transmission et de la remise des clefs de l'hôtel-de-ville et du sceau de la mairie avait été dressé par la mairie intérimaire.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 SEPTEMBRE.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE.  
 EXPOSITION DE FLEURS, DE FRUITS, ETC.  
 (Année 1843.)

Deux longues années se sont écoulées sans que nos laborieux horticulteurs aient pu offrir à l'admiration publique les richesses de leurs jardins. Cette lacune dans les travaux de la société d'agriculture et d'horticulture de notre ville a été d'autant plus déplorable que ses expositions précédentes avaient eu du succès, et que déjà on avait pu juger de leur utilité.

En effet, dans l'attente d'une exposition annuelle, la plupart de nos horticulteurs, voulant mériter de plus en plus les éloges de leurs concitoyens, commençaient à rechercher davantage les sujets rares et précieux dans les diverses branches de l'horticulture. Quelques uns même se livraient au travail ingrat des semis, moins dans l'espoir d'obtenir pour récompense une médaille d'or, d'argent ou de bronze, que de laisser pour souvenir dans nos corbeilles de fleurs ou de fruits une fleur nouvelle ou un fruit nouveau.

L'élan que les premières expositions avaient imprimé à l'horticulture dans notre cité a donc pu se ralentir pendant les deux années qui viennent de s'écouler, et la faveur marquée avec laquelle la société d'agriculture avait été accueillie dès ses débuts a pu se changer en indifférence, pour ne pas dire en froideur. Des amateurs qui s'intéressent vivement aux progrès de la science horticole ont même, dans ces derniers temps, manifesté le désir de voir la société d'agriculture et d'horticulture faire de son double titre ce que saint Martin fit de son simple manteau. Ce vœu était d'autant plus opportun qu'une association naissante était toute prête à recueillir le titre spécial de société lyonnaise d'horticulture. Ce comice était composé d'un grand nombre de jardiniers jaloux d'imiter l'exemple de leurs confrères des principales villes de la France, c'est-à-dire d'améliorer ensemble leurs produits, et de se créer des relations commerciales plus nombreuses et plus étendues.

La prompt réalisation de ce projet de société eût été une œuvre bonne pour tous les rapports. On le sait, les hommes qui s'occupent spécialement

d'agriculture et d'horticulture sont malheureusement obligés de négliger leur instruction, d'user leur intelligence et les facultés dont la nature a pu les douer dans des travaux pénibles et purement manuels ; leur esprit se matérialise pour ainsi dire au contact de la terre, et si par hasard ils obtiennent quelques produits nouveaux, ils les laissent long-temps ignorés ou les livrent à quelques charlatans qui les exploitent dans leur propre intérêt, souvent même en abusant de la crédulité publique. Mais si vous réveillez chez ces mêmes hommes aux durs labeurs un juste orgueil, une noble émulation ; si vous les appelez à recueillir des éloges et des récompenses mérités, une révolution salutaire s'opérera bientôt en eux : ils sentiront toute l'importance de leur genre d'occupation, ils iront avec ardeur à la recherche de produits nouveaux, ils étudieront les ouvrages qui traitent de leur industrie, ils s'éclaireront enfin et demanderont sans cesse à la terre quelques unes de ses richesses inconnues pour augmenter leur bien-être et le nôtre.

Mais une exposition annuelle est impuissante pour atteindre ce but ; il ne faudrait rien moins pour cela que tous les avantages réunis d'une forte association dans le genre de celle qui est projetée. Alors le besoin de savoir, de connaître, obligerait ces hommes aujourd'hui divisés à se communiquer les uns aux autres divers renseignements, à se consulter, à s'entraider. De ces fréquents rapports naîtraient un rapprochement sympathique, une sincère confiance, et la jalousie qui sème parmi eux tant de médisances, tant de querelles et tant de haines, ferait place à une douce harmonie.

Nous ignorons maintenant quel est le sort réservé au projet de société dont nous venons de parler, mais nous ne pouvons qu'encourager ses fondateurs à persister dans leur idée.

La société d'agriculture et d'horticulture a changé cette année le lieu de son exposition. Elle a été bien inspirée, car la cour du palais Saint-Pierre, entourée d'une longue galerie, est très-proprie à ce genre d'exposition. Seulement nous regrettons qu'elle ait fait disposer les gradins propres à recevoir les vases de fleurs entre les piliers des arches, au lieu de les adosser au mur du fond de la galerie. Les fleurs coupées n'eussent pas été exposées aux coups de vent et aux rayons du soleil. On nous assure que telle avait été l'intention de la société, mais que M. le conservateur du musée s'est opposé à ce que l'on dérobat à la vue, même pendant trois jours,

quelques urnes ébréchées et quelques inscriptions mutilées. Espérons qu'une autre fois il se montrera un peu moins antiquaire et un peu plus appréciateur des beaux produits de l'horticulture.

Du côté de la galerie, de nombreuses collections de dahlias aux couleurs riches et variées, aux formes majestueuses, attireraient les regards. Cette plante, qui, sur les plateaux du Zacatecas (Mexique), sa patrie, n'offre à la vue qu'une fleur simple sur une courte tige garnie de quelques feuilles disgracieuses, a atteint depuis peu d'années en Europe un rare degré de perfection. On est parvenu à varier ses formes et ses nuances presque jusqu'à l'infini ; on a maîtrisé sa végétation au point de lui faire produire de grosses ou de petites fleurs, de lui donner de longues tiges ou une forme naine et buissonneuse ; mais on a fait de vains efforts pour la rendre odorante. C'est pourquoi, malgré sa supériorité relative sur un grand nombre d'autres fleurs, elle restera condamnée à faire l'ornement spécial des parterres.

Parmi les collections exposées, — chaque horticulteur n'a pu exhiber que vingt-cinq variétés, — nous avons principalement remarqué celle de M. de La Roue, de Reilleux, qui n'a exposé que le dernier jour et a dû par conséquent renoncer au prix du concours ; celles de MM. Armand et Luiset, d'Ecully ; celles de MM. Margarou-Rampon, Poncet, Lacharme, de la Guillotière, et celle de M. Keitmann, de Vaise. La collection de M. Jaboulay, d'Oullins, l'intrépide semeur, nous a paru l'une des plus variées.

Si la rose avait pu être détrônée, elle l'aurait été par le dahlia ; mais elle a conservé et conservera sans doute toujours son titre légitime de reine des fleurs. C'est que la rose fait aussi des progrès. Quoique Fourier ait dit, dans sa Théorie des quatre mouvements, « que les roses de la création étaient plus belles que celles de nos parterres », on ne peut s'empêcher, à moins d'être aveugle, de préférer celles que nous avons à présent.

Il y a quelques années seulement qu'un habile horticulteur, M. Plantier, accrut considérablement par ses semis la famille déjà nombreuse de cette fleur. En voyant ses succès multipliés, des amateurs, des jardiniers, prirent goût à la culture de cette plante, et lorsqu'il eut renoncé à son industrie, plusieurs des premiers essayèrent de marcher sur ses traces. Ceux que nous voyons aujourd'hui à la tête de la colonne sont MM. Beluze, de Vaise, et Jean-Baptiste Guillot, place de la Croix, à la Guillotière. Après eux viennent MM. Néard, de Vaise, Jaboulay et Massot, d'Oullins. Nous citons

Ce procès-verbal, très-convenable au fond et dans la forme, se bornait à faire observer que l'ampliation de l'ordonnance n'était pas produite. Les nouveaux magistrats l'avaient signé sans difficulté; mais le préfet de l'Hérault et son sous-préfet gardaient rancune de ce qu'on les avait forcés de rentrer dans la légalité. Le préfet a ordonné, dans un arrêté blessant, que le procès-verbal serait bâtonné sur le registre municipal, ce qui a été exécuté par le sous-préfet de Béziers en présence des deux adjoints signataires et réprimandés. Le lendemain, le conseil municipal s'étant réuni, et lecture ayant été faite de l'arrêté du préfet, l'indignation fut telle qu'une partie considérable de l'assemblée se retira en déclarant refuser sa confiance et son concours à des fonctionnaires municipaux qui avaient pu consentir à accepter une telle humiliation.

### Paris, le 25 septembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Quelques journaux se sont demandé pourquoi la *Presse* faisait un peu d'opposition depuis quelque temps. La réponse est facile. Le ministère a été mis en demeure par le *Journal des Débats* de se prononcer entre lui et la *Presse*. Après beaucoup d'intrigues et de visites faites à M. Duchâtel et à M. Guizot, le ministère a fait en effet son *pronunciamento*. Il a poursuivi le défunt *Bulletin des Tribunaux*. M. de Girardin a juré que le ministère s'en souviendrait. De là ses hostilités qui sont encore peu vives, ce personnage connaissant aussi bien que le *Journal des Débats* l'art des transitions.

L'ordonnance qui constitue la nouvelle mairie du Mans est du 17 septembre; c'est aujourd'hui lundi que cette administration a dû être installée.

Il résulte d'une lettre de M. Billaudel insérée dans le *Courrier de la Moselle* que M. Germeau, préfet du département, a plus d'une fois écrit dans la feuille ministérielle de la localité des articles polémiques contre cet honorable citoyen.

M. Germeau ne pouvait-il mieux employer son temps, et est-ce là le rôle que doit remplir un représentant du gouvernement? M. Germeau n'est malheureusement pas le seul préfet qui compromette ainsi ses fonctions et la dignité du pouvoir.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 25 septembre 1843.

La bourse d'aujourd'hui a été très-animée. Les nouvelles de la Grèce ont occasionné une très-forte baisse. Avant l'ouverture, la rente était offerte à 82 10, et elle a ouvert au parquet à 82 05; elle est tombée de suite à 82, et pendant quelques instants elle a paru vouloir remonter; mais des ventes assez nombreuses l'ont fait retomber à 81 85. Il y a eu alors une faible réaction qui n'a eu qu'une courte durée, et la rente qui était remontée à 82 fr. est retombée à 81 40, cours auquel elle a fermé au parquet. Après la clôture, on a fait 81 30, 81 50, et enfin à quatre heures on offrait à 81 40.

Cinq pour cent. . . . .	121 80	Trois pour cent belge. . . . .	" "
Quatre et demi pour cent. . . . .	" "	Banque belge. . . . .	770 "
Quatre pour cent. . . . .	103 20	Caisse Lafitte. . . . .	5070 "
Trois pour cent. . . . .	81 80	— . . . . .	" "
Actions de la Banque. . . . .	3280 "		
Obligations de Paris. . . . .	1317 50		
Rentes de Naples. . . . .	107 75		
Etats Romains. . . . .	105 1/2		
Dette active d'Espagne. . . . .	26 1/2		
Cinq pour cent belge. . . . .	0/0		

### CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen. . . . .	717 50
Paris à Orléans. . . . .	661 25
Rouen au Havre. . . . .	" "
Strasbourg à Bâle. . . . .	190 "

### NOUVELLES DE GRÈCE.

Notre correspondant d'Athènes, dit le *Sémaphore* de Marseille, nous a adressé une lettre qui montre sous son véritable jour la prompte et pacifique révolution dont la capitale du royaume hellénique a vu à la fois le début et le dénouement dans la nuit du 15 septembre. Cette lettre nous parvient bien à propos pour nous faire saisir le sens véritable de cette révolution, dont on essaiera, pour en arrêter le développement constitutionnel et monarchique, de dénaturer le caractère.

Nous nous félicitons de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une appréciation faite par un témoin oculaire des événements dont nous avons donné hier le récit d'après l'*Observateur grec* :

« ATHÈNES, le 17 septembre. — Il serait difficile d'exprimer ce que nous a fait éprouver l'esprit d'ordre, de convenance, c'est le mot, que le peuple grec a montré dans l'accomplissement de la révolution qu'il vient de faire. Après tout ce que les Bavares ont fait souffrir à ce pays, n'est-il pas admirable que l'on n'ait pas même crié : *A bas les Bavares!* Cela s'explique par la confiance que l'on a dans le nouveau ministère, qui a déjà ordonné leur départ. Le roi s'est résigné avec peine à accepter les propositions du conseil d'état; il n'a pas su cacher le dépit qu'il en a éprouvé. Il ne s'y est décidé qu'après avoir reconnu que tous ses ministres étaient retenus prisonniers, et que la résistance tentée par la gendarmerie, avait été immédiatement vaincue. Mais la violence que le roi dû se faire pour céder au vœu du peuple s'est surtout manifestée lorsque les nouveaux ministres lui ont demandé de signer

une proclamation par laquelle il donne son adhésion au mouvement accompli; il remercie les chefs de l'armée pour le soin qu'ils ont pris de maintenir l'ordre, annonce la création d'une décoration spéciale pour ceux qui ont pris part au mouvement, et proclame le *trois septembre* (vieux style) fête nationale.

» Le roi a refusé pendant plusieurs heures de signer cette pièce. Il a déclaré avoir assez fait en acceptant les autres propositions; il a prononcé le mot ingratitude. Les ministres ont alors proposé au roi de se retirer et de donner leur démission. Ce moment a été bien solennel. C'était d'une à deux heures après midi. Les représentants des puissances étrangères étaient présents; le roi pleurait à chaudes larmes; le peuple et l'armée s'impatientsaient, s'irritaient de la résistance du roi, qui se manifestait par la longueur de l'attente. Enfin, le commandant militaire, M. Calorgi, voyant que l'irritation croissait, fit savoir que, si la situation se prolongeait, il ne pouvait pas répondre de l'ordre. En effet, ce peuple, en gardant une attitude respectueuse dans le moment où il était souverain, attendait en retour une prompte adhésion aux mesures qu'il considérait comme de pure justice; il n'était susceptible de s'irriter qu'en se voyant méconnu, mais alors son irritation pouvait devenir terrible. Enfin le roi, poussé par la nécessité, s'est décidé à signer les ordonnances et proclamations que lui présentaient ses ministres. Ces derniers ont alors prêté serment immédiatement en ses mains, et S. M. a paru au balcon, entourée du nouveau ministère et de MM. les représentants des puissances étrangères. C'est alors qu'il a été salué par les cris unanimes de *Vive le roi constitutionnel!*

» On ne craint plus qu'une chose, c'est que le roi ne cherche à conspirer contre les mesures qu'il a acceptées. Déjà quelques uns de ceux qui lui sont personnellement dévoués se sont rendus suspects par des propos équivoques et par des efforts tendant à faire réaction contre le mouvement; mais ils sont surveillés par le peuple. Je dis par le peuple, car c'est lui qui a fait la police ces deux nuits, durant lesquelles l'ordre a été plus parfait qu'au paravant. Si le roi accepte sincèrement le mouvement, il n'a rien à redouter pour sa couronne; mais s'il cherche à provoquer un mouvement contre-révolutionnaire, ou s'il résiste, s'il n'est pas sincère sans ses promesses, on ne peut pas prévoir les événements. Il faut espérer que les représentants des trois puissances lui donneront de sages conseils. Une révolution aussi pure commande la confiance; si elle dégénérerait par suite d'intrigues contre-révolutionnaires, toute la responsabilité des événements retomberait sur ceux qui les auraient provoqués.

» On peut s'attendre à voir dénaturer le mouvement qui vient d'avoir lieu en Grèce par la correspondance des Bavares. Mais l'Europe devra être en garde contre les nouvelles données par les gazettes allemandes, échos du bavarisme qui a failli perdre ce pays. Le ministère actuel, choisi par le conseil d'état, n'est l'expression d'aucun parti, mais celui d'une pensée nationale. Il est formé d'hommes qui méritent la confiance du roi et du peuple, d'hommes qui sont pris dans toutes les nuances d'opinion. Les séides de la cour se sont efforcés de faire considérer cette révolution comme faite par et pour la Russie, afin de disposer les représentants des autres puissances à y refuser leur concours. Ils s'appuient pour soutenir cette opinion sur ce que les chefs militaires du mouvement peuvent être rangés parmi les partisans de la Russie. Il n'y a rien de sérieux, rien de vrai dans cette assertion. Le peuple grec ne pouvait agir avec succès que lorsque l'armée était décidée à s'unir avec lui. Il a agi de concert avec elle. L'armée, d'ailleurs, est restée sous la dépendance du conseil d'état; elle n'a rien fait que par ses ordres, elle a agi constamment en auxiliaire du peuple. On ne pourrait pas citer une seule des relations de l'événement publiées par la presse hellénique qui ne le représente pas de cette manière, parce que telle est la vérité dans les faits.

» Si la Russie tâche d'influencer ce mouvement d'une manière contraire aux intérêts du pays, elle ne réussira point. On s'abuse en Europe si l'on croit qu'il y a encore ici trois partis dévoués aux puissances protectrices. Les temps et les choses sont bien changés. La presque totalité des Grecs sont Grecs de cœur et d'âme; ils désirent, avant tout, la prospérité de leur patrie; après, ils veulent la leur: c'est bien juste, après tant d'années de malheurs. Jusqu'à ce jour il n'y aurait donc qu'une malveillance intéressée qui pourrait prétendre que la révolution du *trois septembre* est l'œuvre d'un parti. Nous déclarons qu'elle est l'expression des vœux de la presque totalité des Grecs, et presque tous ont pris part à son accomplissement, sans en excepter les employés du gouvernement.

» Si l'on voulait prétendre que l'influence de quelque puissance dominera le ministère actuel, ce ne serait pour le présent qu'une assertion gratuite que rien ne justifie. Nous le répétons: non seulement MM. Metaxas, Melas, Rigas-Palamidis, Londres, Schinas, Canaris, Mensolas, possèdent justement la confiance du pays, mais encore ils représentent toutes les nuances de l'opinion, et parmi eux il n'en est pas plus de deux qui passent pour avoir des sympathies particulières pour la Russie. Nous insistons sur ce

point parce qu'il serait affligeant de laisser aux intrigues qui ont paralysé si long-temps ce malheureux et beau pays les moyens de faire méconnaître un peuple en qui l'Europe peut et doit avoir confiance.

» Si nous parlons ainsi, c'est que nous avons été à même de reconnaître les bons instincts de cette nation; c'est qu'il est démontré pour nous que l'influence bavaroise, en s'attachant à tout dénaturer, à tout corrompre en Grèce, a fait méconnaître complètement ce que l'on peut attendre de la nation hellénique. Grâce au ciel, l'administration du pays est rendue à l'élément national. Les premiers actes de la nation sont assez dignes de confiance pour qu'on attende les faits pour la juger, pour qu'on lui rende justice, pour qu'on daigne l'encourager dans l'œuvre qu'elle vient d'entreprendre et qui consiste à achever sa régénération par l'union intime du trône avec le peuple. »

XXX.

On écrit de Tunis, 3 septembre, au *Sémaphore de Marseille* :

« Les démarches du consul français en faveur des Français créanciers de notre régence n'ont pas eu tout le succès qu'on s'en promettait. Tout est encore remis en question; les créanciers continuent à se repaître d'espérances et de belles promesses. Il paraît plutôt que les intérêts des Européens courent le plus grand péril. Une maison française a fait dernièrement un contrat pour une quantité considérable de draps à consigner au fournisseur du gouvernement et de la maison du bey. Le contrat fut arrêté par l'intermédiaire du consul, et il fut décidé que si l'acheteur éprouvait quelque difficulté sur la qualité, cette qualité serait vérifiée par des experts dont la décision ferait foi. En effet, à l'époque de la consignation, des observations furent faites sur la qualité; mais l'expertise déclara que la qualité des draps était égale et même supérieure à l'échantillon. Le bey reconnut que le fournisseur devait recevoir; mais celui-ci refusa, et voilà comment les négociants, d'une manière ou d'autre, sont toujours sujets au caprice de ces gens-là. »

On lit dans le *Journal de Rouen* :

« L'ex-président d'Haïti, Boyer, et sa suite, qui se compose seulement de sa famille, arrivés le 23 septembre dans notre ville, ont pris le lendemain le chemin de fer, par le convoi de neuf heures du matin, pour se rendre à Paris.

» Boyer, dont les manières et le langage sont ceux d'un homme intelligent et distingué, paraît avoir de soixante-cinq à soixante-huit ans. Il ne cherche point à dissimuler le chagrin qu'il éprouve de la bourrasque politique qui l'a dépossédé du pouvoir et le rejette sur la terre d'exil; peut-être s'y mêle-t-il aussi la douleur de la perte récente qu'il a faite de sa femme dans la traversée d'Amérique en Europe. Mais il parle de tout cela avec une noble et même pieuse résignation.

» Il a avec lui sa mère, presque nonagénaire, d'une taille colossale, d'un accoutrement fort bizarre, et coiffée d'un large feutre; son neveu et aide-de-camp, le colonel Boyer, la femme de celui-ci, qui est d'une rare beauté, et quatre jeunes enfants. Boyer est mulâtre, sa mère négresse et sa nièce quarteronne.

» Leur modeste équipage de voyage ne fait en rien pressentir les immenses richesses dont on dit Boyer possesseur, et sur le placement desquelles la bourse de vendredi s'occupait déjà d'agioter. Ceux qui ont joué à la hausse dans l'espoir des quadruples du proscrit courent gros risque d'avoir compté sans leur hôte. »

Nous avons dit que le gouvernement d'Autriche n'était ni bien ni mal avec la France, et qu'il restait à l'état d'observation. Selon la *Revue de Paris*, il y aurait plus que de la froideur.

« En ce moment, dit la *Revue*, le cabinet autrichien nous boude. M. de Metternich a pris véritablement de l'humeur du voyage de la reine Victoria. Il n'a été dans cette occasion ni prévenu ni consulté, et son mécontentement a été assez vif. Le premier ministre de la monarchie autrichienne n'a pu voir sans ombrage ces démonstrations d'intimité entre les deux gouvernements anglais et français; il se rappelle sans doute l'époque où il était courtois et recherché comme arbitre par les deux cabinets de Londres et de Paris, et où cette position lui donnait l'apparence de modérateur de l'Europe.

» La mauvaise humeur de M. de Metternich est, dit-on, assez réelle pour qu'on puisse en trouver quelque chose dans la conversation de M. l'ambassadeur d'Autriche.

» M. le comte d'Appony, d'ordinaire si courtois envers notre gouvernement, a eu des mots piquants sur la royale entrevue du château d'Eu. Le ton léger qu'a pris ici l'ambassadeur prouve le dépit qu'on a pu ressentir à Vienne. Ces impressions s'effaceraient; mais tant qu'elles n'auront pas entièrement disparu, elles seront un obstacle à ce que l'Autriche traite sérieusement la question d'Espagne avec la France et l'Angleterre. »

Est-ce sérieusement que certains journaux nous répètent chaque jour que l'entrevue d'Eu cimentera la paix entre la France et l'Angleterre? Si demain nos voisins trouvaient un avantage à

avec plaisir les noms de ces honorables horticulteurs, parce que nous savons que les amateurs peuvent s'adresser à eux en toute confiance. La riche collection des deux premiers témoigne des soins et de l'intelligence qu'ils apportent l'un et l'autre dans ce genre d'horticulture, auquel ils se livrent spécialement. Parmi les roses exposées par M. Beluze, nous avons admiré un superbe Ile-Bourbon, à large fleur carnée, obtenu de semis en 1842 et nommé *Souvenir de la Malmaison*. Ce nom rappelle l'impératrice Joséphine, qui idolâtrait les fleurs et fut la protectrice des horticulteurs.

Dans la collection de M. Jean-Baptiste Guillot, la plus riche en thés, *M<sup>me</sup> de Chalonge* était d'un effet ravissant. Nous avons aussi remarqué une magnifique panicule de fleurs violacées à reflet bleuâtre et aux limbes argentés. C'était encore un Ile-Bourbon, nommé *Lamartine*, et obtenu de semis l'année dernière. Nous ne parlerons pas des Hybrides: *Prince Albert*, *Duchesse de Nemours*, *Milanie Cornu*, *Mistriss Elliot*, *Coquette de Montmorency*, *Reine de la Guillotière*, *Duc d'Aumale*, *Maréchal Soult*; ni des Ile-Bourbon: *Reine des Ile-Bourbon*, *Phénix*, *Victoire argentée*, *Proserpine*, *Comice de Seine-et-Marne*, *Paul-Joseph*, *Manteau de Jeanne d'Arc*, *Gloire de Plantier*, *Délices de Plantier*, *M. Desgaches*, *Acitulee*; ni des thés: *Eugénie Desgaches*, *M<sup>me</sup> Bossu*, *Silène*, *Caroline Adam*, *Goubault*, *Comte de Paris*, *Triomphe du Luxembourg*, etc., etc. Toutes ces roses, qui rivalisent de formes, de couleurs et de parfum, sont depuis plus ou moins long-temps dans le commerce, et nous accordons de préférence nos éloges à celles qui viennent de naître. C'est un tribut de reconnaissance que nous aimons à payer aux semeurs, les seuls véritables horticulteurs.

Parmi les collections de plantes variées, de plantes de serre, etc., celles de MM. Saligny, des Charpenne, et Hottin, de Saint-Etienne, nous ont paru les plus considérables. Nous y avons remarqué un *Amicia gomeris*, plusieurs *Gesneria zebraica*, un *Amagalis elegans*, l'*Achimenes longiflora*, l'*Adiantum colorans*. Dans celles de MM. Guillot et Crozy figuraient avec avantage le *Musa cavendishi*, le *Crinum superbum*, le *Crinum bractatum*. Le *Paulownia imperialis* exposé par M. Lacharme a peu attiré l'attention des amateurs. Cet arbuste, tant vanté depuis l'année dernière, ne nous paraît pas digne de la colossale réputation que quelques habiles exploitateurs lui ont faite. Ses larges feuilles d'un vert sombre, pubescentes et caulinaires sont d'un aspect disgracieux; sa tige verticale et herbacée quand elle est jeune lui donne une ressemblance avec plusieurs

plantes communes. On dit, il est vrai, qu'il porte de belles fleurs, mais nous ne les avons encore vues qu'en image.

Les collections de M. Nérard, de Vaise, et de M. Armand, d'Ecully, ne sont pas sans mérite. Leurs verveines surtout sont magnifiques. Cependant nous avons vainement cherché dans toutes ces collections de plantes de serre les nouveaux fuchsias: *Toddiana*, *Enchanteresse*, *Venus victrix*, qui sont dans le commerce depuis cette année. Nous n'y avons pas vu l'*Oeschymanthus ramosissimus*, l'*Ipomœa rubro-cerulea*, l'*Hydrangea japonica* (saxifragée), ni un grand nombre d'autres plantes nouvelles annoncées depuis quelque temps. La famille des *Orchis* semble être étrangère à nos horticulteurs, car on ne peut pas mentionner les deux variétés exposées par M. Saligny. La culture des œillites perpétuels paraît aussi être négligée.

Nous devons savoir gré à M. Nérard de son exhibition de *Phlox*. Cette plante, dont il n'existe encore que quarante variétés, non compris celle que vient d'obtenir M. Van Houtre, de Gand, est peu connue. Il était donc utile de l'exposer pour captiver l'attention des amateurs, dans les parterres desquels elle doit occuper une des premières places.

Nous devons une mention honorable à M. Laurent Bouchariat, rue des Chartreux, pour sa belle collection de *Pelargonium*. Après les roses et les dahlias, cette famille est peut-être la plus nombreuse et la plus riche de la flore horticole. M. Bouchariat cultive spécialement ce genre de fleurs. Il a obtenu cette année quelques belles variétés, mais les amateurs ne pourront se les procurer que l'année prochaine.

L'exhibition des fruits était peut-être la partie la plus remarquable de l'exposition. Une foule de pépiniéristes, — et tous n'ont pas exposé, — se disputent la pomme, c'est-à-dire la médaille d'or. La société d'horticulture doit être embarrassée pour distinguer le plus méritant. Cependant une pensée nous afflige: c'est de ne voir pas au milieu de tous ces beaux fruits une seule poire; une seule pomme; une seule pêche nouvelles. On dirait qu'il n'y a plus de semeurs d'arbres à fruits ou que la nature est devenue une stérilité incompréhensible depuis quelques années. Messieurs Nérard, Rivière, Luiset, Jaboulay, Armand, Margaron, Poncet, Luce, Bainz, vous avez de superbes pêches, des pommes d'une belle grosseur, des poires atroyantes; mais il y a quelque dix ans que ces mêmes espèces figurent partout à toutes les expositions. Vous ne pouvez donc rivaliser que de nombre, et, dans ce cas, M. Poyet, jeune horticulteur de la

Guillotière, l'emporterait peut-être sur vous, car sa collection de fruits nous a paru la plus complète.

Un métier à la Jacquard perfectionné, un ourdissoir et plusieurs charnières de différents systèmes ont aussi trouvé place à l'exposition.

MM. Beaume et Bourguignon, ornemanistes en métaux, ont exhibé un oiseau aquatique et deux arams, imitation en tôle. Ce genre de travail, qui rappelle les magnifiques ornements exécutés sous le règne de Louis XIV, mérite d'être encouragé. Ces objets d'art remplaceraient avantageusement les ouvrages banals en fonte de fer, si communément employés dans les édifices publics et particuliers.

Dimanche a eu lieu, à l'école vétérinaire, une exhibition de taureaux et de vaches laitières.

Si cette dernière exposition n'a pas été la plus remarquable en plantes rares, d'une belle végétation, elle a sans contredit été l'une des plus complètes, et l'empressement que le public a mis à la visiter est d'un bon augure pour l'avenir.

Il est à regretter que les primes offertes aux exposants soient d'une valeur si mesquine. Un premier prix de 200 f. offert par une société ROYALE dans la seconde ville de France, et pour des objets de première utilité, comprenez-vous cela?

Faisons donc des vœux pour que la société d'agriculture et d'horticulture s'enrichisse bientôt, afin qu'elle puisse donner deux expositions par année, et que ses primes soient plus en harmonie avec le but qu'elle se propose d'atteindre.

Si une nouvelle exposition succédait à celle d'aujourd'hui, lorsque de nouvelles feuilles et de nouvelles fleurs succéderont aux feuilles qui jaunissent et tombent, aux fleurs qui se flétrissent et s'étiolent sous le souffle du vent du nord; si les lilas, les jasmins, les azalées, les camélias, les magnolias, les rhododendrons, les tulipes, les hyacinthes, les iridées, les amarylliacées et les liliacées, unis aux primeurs, pouvaient à leur tour attirer les regards de la foule et répandre avec leurs parfums quelques pensées d'amélioration et de bonheur, l'existence de la société d'agriculture et d'horticulture y trouverait une consolidation, car ce serait une preuve qu'elle fait ses efforts pour remplir le cadre qu'elle s'est tracé.

J. CHERPIN.

signer un second traité de 1840, ils le signeraient en dépit des promesses et des embrassades du Tréport.

On ne sait rien du nombre des dernières arrestations qui ont eu lieu à Varsovie. Un grand mystère couvre encore la conspiration dont il a été question, et qui est, on le croit, l'œuvre de la police.

On dit confidentiellement, lisons-nous dans le *Globe*, que les ministres sont sur le point de prendre des mesures extraordinaires pour mettre fin aux troubles du pays de Galles. Il semble qu'il n'y a qu'une seule opinion sur ce point, que le gouvernement est responsable des désordres actuels; enfin on doute aussi que ceux qui ont fait le mal soient capables de le réparer.

Dans un banquet donné par la société agricole de Wetherby, M. Lane Fox, l'un des vice-présidents a pris la parole pour répondre à un toast en son honneur. Après avoir dit quelques mots: « Pardon, messieurs, s'est-il écrié, je sens que ma verve aurait besoin d'être excitée, et je serais fort obligé à mon voisin M. Ferrand, de me donner quelque encouragement. » Celui-ci s'empresse de passer une bouteille à M. Lane Fox. M. Fox remplit son verre, qu'il vide d'un trait, au milieu de l'hilarité générale, et il continue son discours.

On lit dans le *Patriote Belge*:

« La dernière assemblée en l'honneur d'O'Connell a été signalée par des paroles plus significatives que les harangues avec lesquelles il a tenu jusqu'ici ses compatriotes en haleine; mais ces dernières paroles, jetées pour ainsi dire à la dérobée au milieu des distractions tumultueuses du moment, ce n'est point lui qui les a prononcées. Non, le grand agitateur est en proie à d'autres préoccupations. Au banquet de Line-Hall, le président porte un toast en ces termes: « Au peuple, l'unique véritable source de toute puissance légitime! » Voilà donc enfin une déclaration de droits et de principes. Un convive, M. Barret, se lève, et commentant ce toast: « Un grand changement en ce qui regarde l'aristocratie est inévitable, dit-il, et ce que celle-ci a de mieux à faire pour mitiger les effets de ce changement, c'est de s'associer au mouvement populaire et surtout à la cause du rappel. » A la bonne heure! ceci est intelligible, formel, et l'on peut dire que dès à présent seulement commence en Irlande l'éducation politique du peuple. Rentrés dans leurs cabanes, accroupis dans la fange de leurs misérables foyers, les Irlandais méditeront, comme le firent nos pères, sur ce langage nouveau pour eux.

« Mais pendant que l'on proclame à ses côtés la souveraineté du peuple, pendant que l'on signifie à l'aristocratie les réformes qui frapperont un jour ses privilèges en châtiment d'une trop longue oppression, que fait O'Connell? Il continue à dérouler le plan de son parlement futur. Ce plan dénie la souveraineté au peuple et installe l'aristocratie au sommet de la législature à créer. « Je convoquerai, dit le grand agitateur, une société de protection composée de trois cents Irlandais de distinction. » Quel genre de distinction déterminera son choix? Sera-ce la distinction illusoire de la naissance, de la fortune, de la propriété? sera-ce, au contraire, celle des lumières, de la probité, du dévouement? O'Connell ne s'explique jamais. Pourquoi donc nommerait-il de son autorité privée cette nouvelle chambre haute? « Déjà plus d'un membre du parlement m'a prié de lui garder un siège, » ajoute-t-il. De la part de ces messieurs, un tel empressement est facile à concevoir, et ce n'est guère la peine de s'en vanter. Une révolution est imminente; ils se hâtent d'accourir, non pour lui offrir l'appui désintéressé de leur cœur et de leurs bras, mais pour s'emparer à temps des postes principaux du haut desquels ils pourrout s'en rendre maîtres. C'est là le rôle des gens de leur sorte chez toutes les nations qui ont cherché à reconquérir l'indépendance. Combien d'héroïques efforts ont été rendus vains par les manœuvres souterraines de ces loups déguisés en bergers?

« Le toast de Line-Hall est à nos yeux d'une haute importance, car il exprime certainement des idées, ou qui commencent à poindre et s'en iront grandissant, ou qui n'avaient pu encore se faire jour parmi les directeurs des réunions populaires. O'Connell en était-il prévenu, et l'a-t-il autorisé en laissant des citoyens obscurs en assumer la responsabilité périlleuse? Cette prudence excessive serait peu digne du caractère dont il est investi lui-même. Quoi qu'il en soit, l'on doit féliciter le président du banquet de Line-Hall et M. Barret, l'honorable commentateur du toast, de leur courageuse initiative. »

Le *Courrier français* publie l'article suivant sur les détournements de fonds du maréchal Soult:

« Que fait aujourd'hui le maréchal Soult de cette armée qu'il déclarait indispensable à la grandeur de la France? Parle-t-il un langage plus ferme devant l'étranger? Garde-t-il au moins ses soldats pour les faire parader dans des camps de plaisance ou pour user inutilement leur ardeur dans les ennuis de la vie de garnison? Non. Le ministre de la guerre décime lui-même son armée, il délivre des congés à qui en veut, il renvoie la plus grande partie des troupes dans leurs foyers. Les 13,000 hommes dont on demandait la réduction n'étaient nécessaires que pour obtenir les 13 millions qu'ils dépensent. Les 13 millions ont été votés, et le ministère s'est hâté de diminuer l'effectif de l'armée et de faire des économies sur sa solde. Avec cet argent, ainsi escamoté, on trouvera de quoi payer une partie des constructions et des terrains de Vincennes. Si cette ressource n'est pas suffisante, le ministre de la guerre n'est pas novice dans ce genre d'opérations, et il se retournera à l'instant d'un autre côté. Nous apprenons un matin, par le *Moniteur*, que les fourrages ont subi un renchérissement considérable, et cette hausse subite, qui n'a sa cause ni dans une saison fâcheuse, ni dans une récolte mauvaise, mais dans les travaux entrepris à Vincennes, coûtera à la France six millions et demi de francs. Que les ouvrages se continuent sur les proportions colossales qui leur ont été données, et nous ne tarderons pas à voir paraître quelque nouveau stratagème pour solder les factures des terrassiers et des maçons de Saint-Maur. » Est-ce là du gouvernement parlementaire? Et n'y a-t-il pas de tristes et sérieuses réflexions à faire quand on voit que, treize ans après une révolution faite au nom de la charte, tous les principes constitutionnels sont méconnus et violés; quand, en présence des méfaits du pouvoir, la chambre ne s'élève pas et tolère, sans oser le renverser, un ministère qu'elle désapprouve tout bas? Certes, si le corps électif avait puisé quelque vigueur dans une élection pure et sincère, nous n'assisterions pas à ce honteux spectacle, à cette orgie du pouvoir ministériel. »

Un journal de Mâcon a publié un compte-rendu du séjour de M. le duc de Nemours dans cette ville, et un discours que ce journal aurait pu lui adresser, dans l'hypothèse où il aurait été choisi pour le féliciter. Les *Débats*, en attribuant, à tort croyons-

nous, ce compte-rendu à la plume de M. de Lamartine, disent qu'il tranche avec le ton du discours supposé, et qu'ils n'auraient pu trouver de meilleurs termes, même en voulant être flatteurs, que les termes du journal de Mâcon. Or, voici quelques lignes de ce récit:

« Les fonctionnaires ont été réservés dans leurs expressions, le peuple respectueux, la foule décente, L'ESPRIT PUBLIC RÉSERVÉ ET FROID; tout le monde a fait son devoir. Et hier matin, quand, au bruit du canon, les jeunes voyageurs sont montés sur le bateau pavoisé qui les a entraînés vers Lyon, rien n'était changé dans les esprits: un prince et une princesse avaient passé, voilà tout. »

Le *Journal des Débats* se contente de ce tableau. Il y a pourtant loin du récit du journal de Mâcon aux hymnes au soleil et aux dythirambes quotidiens sur le duc de Nemours qu'imprime le journal de la rue des Prêtres.

On connaît les détails de la perte du bateau à vapeur anglais le *Lizard*, qui eut lieu à la suite d'un abordage avec le vapeur français le *Vélocé*.

Le lieutenant Postle, commandant le *Lizard*, les officiers et les hommes composant l'équipage du bâtiment, ont été traduits, le 15 septembre, devant la cour martiale de Portsmouth, qui tient ses audiences sur le vaisseau le *Victory*.

La cour a décidé qu'aucun blâme ne pouvait être adressé ni aux officiers ni aux matelots anglais à raison de l'événement en lui-même.

Le lieutenant Postle et tous les autres prévenus ont été acquittés, à l'exception d'un *midshipman* (officier de poupe) surnuméraire, M. Staughton. Celui-ci, convaincu d'avoir quitté le pont avant d'en avoir reçu l'ordre, a été suspendu pendant deux années de tout service dans la marine royale britannique.

Presque partout le pouvoir est en hostilité avec les pouvoirs électifs. On nous écrit que dans la petite ville de Cavaillon, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon, bien que les dernières élections soient complètement démocratiques, on a voulu imposer une administration repoussée par l'opinion générale. La majorité du conseil municipal a répondu à l'installation de la municipalité provisoire par une protestation en face. Convoqué deux fois, deux fois le conseil ne s'est trouvé composé que de six membres. La grande majorité, qui compte dix-sept conseillers, est résolue, comme la majorité du conseil municipal d'Angers, à protester continuellement par la force d'inertie jusqu'à ce que l'on donne satisfaction au vœu nettement exprimé par le vote des électeurs communaux.

Les travaux du chemin de fer de Montpellier à Nîmes avancent rapidement, et tout fait espérer que le pays pourra jouir de cette nouvelle voie au printemps prochain. Les remblais et les déblais sont effectués sur toute la ligne, ainsi que la plupart des travaux d'art, ponts, ponceaux, viaducs, etc. On travaille en ce moment avec beaucoup d'activité au pont du Lez, et on met la dernière main à celui du Vidourle. Les travaux pour la jonction de ce chemin avec ceux de Cette et de Beaucaire touchent à leur terme, et on procédera bientôt à la pose des rails, qui sont journellement amenés sur la voie. Cette opération est même commencée au-dessous de Nîmes, entre Uchaud et Milhau. Il reste à établir les bâtiments des stations, les maisonnettes des gardes et l'embarcadère de Montpellier.

Le tribunal de police correctionnelle de Tours a, dans son audience du 23 septembre, condamné à trois mois de prison le sieur Seytre, prévenu d'avoir, alors qu'il était à la préfecture d'Indre-et-Loire en qualité d'archiviste, pris indûment, à différentes époques, des sommes pour honoraires et droits d'expédition.

## Chronique.

### LYON.

Lundi soir, vers dix heures, un incendie s'est déclaré dans un magasin de chapellerie situé à l'angle de la montée de la Glacière et de la rue des Capucins. Toutes les marchandises ont été brûlées avant qu'on ait pu se rendre maître du feu.

— Le concert donné lundi par M. Auguste Roger n'avait pas attiré une grande affluence d'auditeurs. Il n'a d'ailleurs rien présenté de bien remarquable. M. Cherblanc a joué un air varié avec la justesse et le fini que l'on sait. MM. R... et D..., amateurs de notre ville, ont recueilli d'unanimes applaudissements dans plusieurs morceaux de chant. Quant à M. Auguste Roger, sa voix est sourde et peu vibrante, mais il chante avec goût.

— A la demande de M. le duc de Nemours, M. le recteur vient d'accorder aux élèves du collège royal de Lyon une prolongation de vacances, à laquelle participeront les autres collèges de l'académie.

— Un jeune ouvrier travaillant samedi dernier à une nouvelle construction au Mont-Sauvage, sur les hauteurs de Lyon, est tombé d'un échafaudage et s'est brisé le crâne.

— Ces jours derniers on a repeint le cadran de l'Hôtel-de-Ville et doré les chiffres indicateurs des heures. Un nouvel essai d'éclairage a mieux réussi que les précédents; mais la masse de lumière projetée n'est pas encore suffisante.

### DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Journal de Béziers* du 22 septembre:

« Le mois de septembre est ordinairement pluvieux dans nos contrées; mais cette année les eaux n'ont pas été seulement abondantes, elles ont causé de grands ravages. Vers le milieu de la semaine dernière, elles commencèrent à tomber en ondées bien-faisantes; nous bénissions tout bas la providence qui nous envoyait si à propos la pluie pour aider au développement et à la maturité des fruits de nos vignobles. Notre joie ne devait pas être de longue durée. Dimanche ces ondées se changèrent en averse continues; les années, poussées par les vents du sud-ouest vers nos montagnes, s'y résolvaient en torrents. Alors on commença à redouter une partie des malheurs qui sont arrivés. Les trois rivières, l'Aude, l'Orb et l'Hérault, grossies d'une manière effrayante, se sont bientôt répandues dans les plaines. Partout elles ont occasionné des désastres qui rappellent dans de moindres proportions les dernières inondations du Rhône.

« Depuis 1825, on n'a pas souvenir d'une crue pareille et surtout aussi rapide. Les eaux augmentaient à vue d'œil, charriant des arbres déracinés, des instruments de labour, des débris de plantes potagères, du bétail même, preuves effrayantes des ravages qu'elles exerçaient en amont de nos parages. Notre tour arriva bientôt. Les bois en chantier pour la construction du nouveau pont, ceux de quelques marchands, des sapines, enfin tout ce qui peut flotter à la surface fut d'abord entraîné, malgré les fortes amarres qui les retenaient. Du haut des remparts, où une partie

de la population était accourue, on put voir couler un pan de la muraille fermant l'enclos de la Maladrerie. Ce spectacle frappait chacun de stupeur, car on se demandait quel serait le sort de ceux que leurs habitations exposaient à être envahis par ce déluge; on savait qu'en ce moment les rues de Villeneuve, Sérignan et Agde devaient être transformées en autant de fleuves. Nous avons appris qu'il n'y avait eu heureusement aucun accident grave à déplorer et que la vie des hommes y était sauve.

« Par sa position sur une colline, Béziers a ses maisons à l'abri des inondations; mais au faubourg du Pont, qui ne jouit pas du même privilège, un magasin appartenant au sieur Gayraud fils aîné et bâti sur pilotis a été miné peu à peu par les eaux et a fini par s'écrouler dans la matinée du 20. La perte essuyée par M. Gayraud est évaluée à environ 6,000 fr.

« Depuis deux jours les nouvelles les plus funestes nous arrivent de tous côtés: ici, c'est le canal qui a rompu ses digues; là, des aqueducs ont été détruits. A Saint-Pons, un pont neuf a été emporté; à quelque distance de Saint-Chinian, une fabrique de draps s'est abîmée dans les eaux. On assure que dimanche dernier, à Agde, la population était tenue en émoi par le spectacle de trois navires en détresse. Après des efforts inouïs, un seul parvint à être remorqué. Les deux autres ont disparu; on espère qu'ils auront pu gagner le large.

« Lundi, à Cette ainsi qu'à Agde, un autre navire en danger d'être jeté sur la côte par la violence du vent avait attiré les habitants sur le port. Un grand nombre d'entre eux avait envahi le pont de bois construit pour le service des réparations. Soit qu'il ne pût soutenir ce poids inaccoutumé, soit qu'il fût déjà ébranlé par les secousses des ondes, on vit tout-à-coup ce pont s'entr'ouvrir et plus de quatre-vingts personnes tomber pêle-mêle dans la mer. Un vieillard de 70 ans fut retiré sans vie; tous les autres furent blessés d'une manière plus ou moins grave.

« Nous n'avons pas encore des renseignements bien précis sur la catastrophe de Bize, village du département de l'Aude. On parle de 14 maisons détruites et de 22 personnes disparues.

« Les terribles conséquences de ce fléau ne se borneront pas malheureusement à ces désastres. Beaucoup de ceux qui ont été épargnés dans leurs personnes seront atteints dans leurs biens. »

— On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 21 septembre:

« Un événement épouvantable est arrivé avant-hier à l'église de l'hospice de la Grave. Une partie de l'échafaudage servant à la reconstruction des voûtes des bas-côtés s'est écroulée, entraînant dans sa chute, et d'une hauteur de plus de neuf mètres, dix ouvriers plâtriers qui, revenant de leur dîner, allaient reprendre leurs travaux.

« Il paraît que ces ouvriers, réunis sur un point de l'échafaudage, ont déterminé la rupture du faible étai qui le soutenait. Il est impossible de se faire une idée de l'état déplorable dans lequel ils se trouvaient pêle-mêle avec les débris des planches et des matériaux. Les secours les plus pressés leur ont été donnés. Ils ont été immédiatement transportés dans les salles de l'hospice, en attendant l'arrivée de MM. les docteurs Vignerie, Dieulafoy, Ressayre et Dassier que l'on avait fait prévenir.

« Voici les noms des victimes: Gorse (Jean-Marie) dit Marquet, âgé de 32 ans; Lagardelle (François), 28 ans; Lasserre (Louis), 26 ans; Durand (Guillaume), 36 ans; Veille (Jacques), 31 ans; Durand (Etienne), 50 ans; Meyraud (Félix), 26 ans; Gaubert (François), 27 ans; Laporte (Paul), 17 ans.

« Le premier n'a survécu qu'une demi-heure, le dernier est rentré dans sa famille; sa blessure est légère. Il n'en est pas de même des huit autres: leur état est en général très-grave, sans cependant qu'il y ait danger pour leurs jours.

« Les ouvriers blessés sont encore à l'hospice, où ils demeureront jusqu'à leur entière guérison.

« Une instruction judiciaire est commencée. M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi, assistés d'un architecte, se sont rendus sur les lieux.

« Les obsèques du sieur Gorse ont eu lieu hier sur la paroisse Saint-Nicolas, au milieu d'un concours immense de peuple. C'est la commission administrative des hospices qui en a fait les frais. M. G. Cabanis, administrateur, et M. Guiraud, secrétaire-général, ont accompagné le convoi funèbre. Puisse cet événement engager les ouvriers à être moins confiants et à donner à leurs échafaudages plus de solidité qu'ils n'ont l'habitude de le faire!

« L'infortuné Gorse dit Marquet, qui a si malheureusement péri à l'hospice de la Grave, était à la veille de se marier. Sa fiancée, accourue sur les lieux, n'a trouvé qu'un cadavre. On l'a vue hier suivre en pleurant le cercueil de celui qu'elle devait épouser. Par une déplorable coïncidence, le père de ce jeune homme a été également, il y a treize ans, à pareil jour, à la même heure et dans des circonstances semblables, écrasé par la chute d'un mur près duquel il travaillait. »

— La quatrième session des assises de l'Ain s'ouvrira à Bourg le lundi 20 novembre prochain. M. de Vauxonne, conseiller à la cour royale de Lyon, est désigné pour les présider.

— M. le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur de France auprès du saint-siège, est arrivé à Marseille. Il est descendu avec sa famille et sa suite à l'hôtel de Noailles. (*Sémaphore.*)

— Dimanche 24 septembre, un jeune homme de Marseille qui s'était rendu à Mazargues pour y chasser, voulant gravir plus aisément un petit mamelon, appuya son fusil sur le rocher et, après l'avoir franchi, amena à lui son arme qui partit et lui fracassa la main. (*Idem.*)

— On écrit de Thoissey:

« Le passage du prince au port de Thoissey a été pour tout le monde un sujet de mystifications. D'abord, le maire n'a pu amener le conseil municipal de notre ville à voter de l'argent pour acheter de la poudre. Ensuite, les habitants, s'étant rendus sur le rivage où le prince devait aborder d'après l'autorité elle-même, ont vu le bateau pavoisé passer majestueusement devant leurs yeux sans daigner s'arrêter. »

— Un huissier de Muret, M. H. B., vient de se suicider en se précipitant dans la Garonne, où son cadavre a été trouvé sur un gravier au village de Mauzac. On ne connaît d'autre cause à cet acte de désespoir qu'une bizarre susceptibilité professionnelle, analogue à celle qui occasionna le suicide du fameux Vatel. M. B. avait procédé à une saisie de chevaux de diligence; au jour indiqué pour la vente, il se rendit sur les lieux et somma le gardien de lui livrer les chevaux. Le débiteur, qui se trouvait présent, fit opposition et la basa sur un motif de nullité qui parut à l'huissier concluant et irrésistible. Il se retira donc, fit son testament, et le lendemain matin le malheureux avait disparu.

— On lit dans l'*Echo de Vézère* (Périgueux):

« La justice paraît être sur la trace des assassins du malheureux Brochard. Hier 21 septembre, M. le juge de paix et quelques personnes qui l'assistaient, chargés de procéder à l'inventaire dans la maison du décédé, ont découvert dans le lit et sur la servante de Brochard diverses sommes s'élevant ensemble à

3,000 f. environ, et dont cette femme n'a pu justifier la possession précise. De nouvelles perquisitions ont dû avoir lieu aujourd'hui, et les actives recherches du parquet ne tarderont pas sans doute à éclaircir cet affreux mystère.

Nous lisons dans le même journal :  
« Le 14 du courant, le nommé Lascaux, d'Auriac, commune de Corrèze, a tué d'un coup de pistolet son beau-père, par suite de démêlés d'intérêts, et immédiatement après il s'est fait sauter la cervelle d'un autre coup de pistolet. »

#### BULLETIN DES SOIES.

Notre dernier bulletin donnait des nouvelles de la foire d'Aubenas jusqu'au 16 au matin. On espérait ce jour-là un beau temps et, par suite, des affaires considérables; mais la pluie a de nouveau tombé, plus abondante que jamais, et les opérations ont été peu nombreuses et avec baisse de 25 c.

La semaine qui vient de s'écouler a été calme pour les transactions et pour les prix qui n'ont point éprouvé de variations. Au marché du 22, à Romans, les soies grèges étaient abondantes, et cependant il s'est fait peu d'affaires à cause du petit nombre d'acheteurs. Voici les prix qui ont été tenus :

14/16 d. soies ordinaires (1/2 kil.), 27 à 28  
12/14 d. soies courantes, 27 50 à 28 50 et 29.

Le marché de Joyeuse de mercredi dernier avait attiré beaucoup de monde; mais les affaires furent peu considérables, parce que les détenteurs des soies grèges ne voulurent pas consentir à diminuer du prix de 30 à 31 le 1/2 kil.

A Aubenas, le marché du 23 a été suivi; les soies grèges étaient tenues aux prix consignés dans notre dernier bulletin. Les affaires ont été peu nombreuses, surtout pour les soies de Joyeuse, à cause de leur prix élevé.

11/12 d. soies ordinaires (1/2 kilog.) 28 50 à 29  
10/12 d. soies courantes, 29 à 29 50  
9/10 d. idem, 29 50 à 30  
9/10 d. soies de Joyeuse, 31 à 31 50

Les filatures d'ordre étaient bien tenues :  
12/14 d. soies d'ordre 4/5 cocons 33 à 34  
9/10 d. id. 5/4 34 à 35  
A Nismes, à la date du 21, les soies étaient tenues :  
Soies grèges de Nismes 5/6 (le kilog.), 61 58 à 62 75  
Id. 6/7 58 25 à 59 75  
Soies d'Alais, 5/5 61 55 à 62 75  
A Marseille, les soies en général subissent l'influence du calme qui pèse sur les divers marchés de l'intérieur. Cependant quelques affaires ont été traitées pendant la semaine, entre autres 42 balles de Calamata qui ont été enlevées en moins de vingt-quatre heures après leur débarquement.

Voici le résultat de la consommation pendant la semaine écoulée :

2 balles Mestoup C. G., à 18 f. 50 c. le 1/2 kilog.; 17 balles Brousse C. G., à 15 f. 50 c. et 17 f.; 7 idem L. G., à 14 f. et 15 f. 50 c.; 4 balles Perse, à 12 f. et 14 f. 50 c.; 6 balles Amasia, à 11 f. et 11 f. 50 c.; 4 balles Castravan, à 12 f.; 14 balles Calamata, à 10 f. 75 c.; 28 balles Morée fine, à 24 f. 50 c.; 5 balles Espagne, à 17 f. et 24 f.  
(Courrier de la Drôme.)

#### Nouvelles Diverses.

M. le préfet de police vient de notifier à Vidocq l'ordre de quitter la capitale. Vidocq annonce l'intention de ne point obéir à cet ordre et d'attendre une citation en justice pour faire juger la légalité des mesures administratives prises contre lui.

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* (Colmar) du 21 :  
« Il s'élève quelque doute sur l'authenticité de la lettre d'Adèle Bulard dont nous avons parlé ces jours derniers. Nous devons dire à cet égard ce que nous savons.

« Cette lettre a été reçue par une personne à qui, antérieurement, Adèle Bulard en avait déjà adressé deux autres; l'écriture, la signature, le style, tout est semblable. Toutefois, la personne qui a reçu ces lettres avait, à trois reprises différentes, affirmé que la tête de la femme assassinée était bien celle d'Adèle Bulard. La sage-femme, la nourrice et d'autres personnes ont plusieurs fois fait la même reconnaissance, avec des indications de signes à la tête et à d'autres parties du corps qui semblaient

ne pas devoir laisser de doute sur l'identité de la personne. Ces mêmes témoins ont, dit-on, reconnu dans la maison de Blety une robe avec laquelle on avait éteint le sang et qui aurait appartenu à Adèle Bulard. « Le doute sur l'authenticité de la lettre est donc possible. Néanmoins, s'il y a subterfuge, il est grossier, car nous apprenons que la justice a donné des ordres pour faire venir la femme Bulard. Linais, d'où est datée la lettre, est un village. Il sera donc facile de constater si une femme de ce nom habite et a habité cette commune. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

#### GYMNASE ÉQUESTRE

DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI.  
AUJOURD'HUI JEUDI 28 SEPTEMBRE 1843,

Grand Quadrille chevaleresque. — La Norma, montée par M. L. Franconi. — La Noce de Village, par M. Bastien. — Les Trois Athlètes, par MM. Winzel, Désiré et Chaston. — Manœuvre des Gardes d'Honneur, par M. Franconi père. — Rognolet et sa femme, scène comique et dialoguée.

Demain vendredi, relâche.

#### SAINTE-BARBE. — DIVISION DE MARINE.

Les cours de la division spéciale pour la marine commenceront dès les premiers jours d'octobre; le moindre retard pourrait compromettre les résultats de l'année. Les élèves de cette division de Sainte-Barbe sont entièrement séparés de ceux qui se destinent aux autres écoles de gouvernement; leur enseignement est également tout-à-fait spécial et combiné de manière que les élèves puissent revoir à la fin de l'année toutes les matières de l'examen.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de la POMMADE DE DUPUTREN : l'usage de cet agréable cosmétique est maintenant général, et son efficacité contre LA CHUTE ET LA DÉCOLORATION DE LA CHEVELURE ne saurait aujourd'hui être douteuse pour personne; mais nous devons prévenir nos lecteurs contre les contrefaçons, et leur rappeler que le dépôt pour Lyon est chez M. Vermet, place des Terreaux.

— NLYO IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

## NOUVEAU COURS D'ENSEIGNEMENT

(Adopté par l'Université),

Comprenant toutes les matières de l'Instruction élémentaire, la Grammaire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, l'Histoire Ancienne et Moderne, l'Arithmétique, etc., mises à la portée des enfants;

Par M. G. BELEZE, Chef d'Institution à Paris.

Exercices de Mémoire et de Style, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
La Grammaire Française mise à la portée des enfants, 5<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
Exercices Français gradués, 2<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
La Géographie mise à la portée des enfants, 2<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire Naturelle mise à la portée des enfants, 4<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Arithmétique mise à la portée des enfants, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire Sainte mise à la portée des enfants, 3<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire de France mise à la portée des enfants, 2<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire Ancienne mise à la portée des enfants, 3<sup>e</sup> édition, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire Romaine mise à la portée des enfants, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire du Moyen-Âge mise à la portée des enfants, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
L'Histoire Moderne mise à la portée des enfants, in-18, cart., 1 f. 50 c.  
La Mythologie mise à la portée des enfants, in-18, cart., 1 f. 50 c.

Ce Cours se composera de seize volumes; treize sont en vente et ont déjà eu plusieurs éditions. — Chaque volume, de 300 à 350 pages, est accompagné de questionnaires et de cartes ou figures. — Ce Cours convient aux classes élémentaires des collèges et aux pensions de garçons et de demoiselles. Il est en usage dans un grand nombre de ces établissements.

PARIS, Librairie classique de JULES DELALAIN, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 5. (3244—6566)

Étude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

#### VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi trente septembre 1843, à deux heures après-midi, sur la place Louis XVIII dite de Charabara, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux chevaux de trait avec leurs harnais et d'une charrette, le tout saisi. (3542)

Étude de M<sup>e</sup> Rondelet, huissier à Lyon, rue Grenette, n. 22.

Le jeudi vingt-huit du courant, sur la place du Pont à la Guillotière, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant en glaces, pendule, commode, secrétaire, canapé, guéridon, fauteuils, chaises, tables, etc. (2204)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

#### VENTE AUX ENCHÈRES de quatre

## BATEAUX A VAPEUR

et de tout le matériel composant l'actif de la faillite

DE LA COMPAGNIE DITE

#### LES SIRIUS,

Dont le siège était établi à Lyon, quai Monsieur.

Le trente novembre 1843, à l'heure de midi, par le ministère de M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, à ces fins commis par le tribunal de commerce, et en la salle des criées de la chambre des notaires de Lyon, sise en ladite ville, quai et maison Saint-Antoine, 31, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, savoir :

- 1<sup>o</sup> De quatre bateaux à vapeur en fer et tôle, en très-bon état, avec double machine anglaise dans chacun d'eux, dont trois de la force de 180 chevaux et une de 120 à moyenne pression, garnis de leurs agrès, ustensiles et objets mobiliers, et appropriés à la navigation du Rhône;
  - 2<sup>o</sup> D'un vaste plafond servant de débarcadère, avec ses accessoires;
  - 3<sup>o</sup> D'un atelier de forges et d'un atelier de charpente, avec leurs outillages et matières premières.
- S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Laval, dépositaire du cahier des charges renfermant les détails des objets à vendre, et au sieur Chevillard, l'un des syndics, rue Lafont, 2, qui facilitera l'examen préalable des objets susdésignés. (9661)

#### AVIS.

M. ANSANEY traite les maladies herniaires par le procédé de M. BEAUMONT, et tient une fabrique de café de santé, à Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreux, n. 5. (118)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

#### UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M<sup>e</sup> Niodet, notaire. (9915)

#### A VENDRE A L'AMIABLE,

En l'étude de M<sup>e</sup> Prévèraud, notaire à Mâcon, rue Lamartine,

#### UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Levigny, commune de Charnay,

A VINGT MINUTES DE MACON.

Elle se compose d'une jolie maison bourgeoise, tenaillier renfermant un pressoir, quatre caves, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vignes et prés, le tout réuni occupant une superficie de . . . . . 1 hec. 84ares 56 cent.

1. Une vigne dite *Terre-Myon*, 1<sup>re</sup> qualité du pays. . . . . 4 41 90
2. Une autre maison de vigneron avec cour, jardin et pré 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 20 95
3. Une vigne dite *les Percerons* . . . . . 58 40
4. Une vigne dite *en Chaffailles* . . . . . 59 20
5. Terre et vigne dites *les Combès*. . . . . 64 60
6. Prés Sâtin. . . . . 25 60

Total de la superficie . . . . . 8 35 19

Cette propriété appartient à M. Jacques Bonnin, propriétaire à Levigny, commune de Charnay. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, sur les lieux, à M. Bonnin, à M<sup>e</sup> Prévèraud, notaire à Mâcon, dépositaire des titres de propriété, et à M. Bannet, rue Pailleron, n. 17, à la Croix-Rousse. (85)

#### ATELIERS de PONT et C<sup>e</sup>,

BREVETÉS,

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limouadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers, en fonte et fer.

Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (88)

#### AVIS.

M. BEVEL, médecin-oculiste de Paris, est arrivé à Lyon. Son cabinet de consultations sera ouvert chaque jour, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, rue Lanterne, 5, au 2<sup>e</sup>, près la place des Terreaux, où il a fixé son domicile. (150)

#### A VENDRE 1<sup>o</sup> UNE MAISON BOURGEOISE,

Au hameau de Beauregard, commune de Feyzon (Isère),

Avec bâtiment de grangeage, cour, jardin, puits à eau claire, citerne et verchère, le tout d'un seul tènement clos de murs, de la contenance d'environ un hectare. Il existe indépendamment une salle d'ombrage et une allée de mûriers de très-belle venue; enfin, dans toute l'étendue occidentale de la propriété, est une terrasse d'allée d'où l'on découvre à peu de distance le Rhône, le chemin de fer et tout le coteau lyonnais.

#### 2<sup>o</sup> un fonds en terre, vigne et hautains,

Au lieu appelé les Côtes-de-Gourmay.

Séparés des bâtiments par le chemin de Beauregard, de la contenance de trois hectares environ. S'adresser à M. Clopin, propriétaire et marchand de grains à la Bégude, commune de Feyzon. (2200)

#### Avis au Public.

Les sieurs SERMET et BÉCAT ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont une pépinière située à Perrache, près l'usine à gaz, qui contient 15,000 pieds de mûriers pour planter en belles qualités, et 4 à 5,000 peupliers aussi pour planter.

Les personnes qui voudront en prendre connaissance peuvent s'adresser chez M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon, ou à M. BECAT, marchand d'huiles à Sainte-Foy-lez-Lyon. (228)

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

## L'AIGLE POUR CHALON

Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7509)

#### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7260)

DU 20 AU 30 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT,

## LE CYGNE

PARTIRA POUR

## MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à CINQ heures du matin. (7143)

#### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

GUDIN-TASSEAU, RUE SAINT-DOMINIQUE, 11.

#### CHAUSSURES

#### POUR DAMES ET POUR ENFANTS, tous les genres sans exception.

Grand assortiment de satins blanc et noir (qualité extra) fraîchement confectionnés, à . 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c.  
Bottines fortes lasting . . . . . 8 50  
— idem . . . . . 6 50  
— lastings, claquées et vernies . . . . . 5 50  
Souliers maroquin noir. . . . . 8 50  
— de couleur . . . . . 4  
SPÉCIALITÉ. — Bottines claquées et à talons pour petits agaçons, faites exprès pour les sous-pieds. (111)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

#### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermézon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)